

## COMPTEUR LINKY

# NE PAS SE TROMPER DE CIBLE !

*Il est de bon ton, aujourd'hui, de contester la mise en place du compteur électrique « Linky » ou de son équivalent en gaz, « Gazpar ». Certains particuliers refusent le changement de leur compteur, quelques municipalités prennent des arrêtés pour interdire l'opération sur leur territoire et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a demandé des éclaircissements sur la valeur juridique des refus. La seule et unique question qui préoccupe l'ensemble des personnes qui s'expriment sur le sujet est : « Linky est-il dangereux pour la santé ? ».*

*Comment expliquer cette obstination à vouloir ramener toutes les discussions sur un seul et unique thème ?*



### **Comment expliquer cette obstination à vouloir ramener toutes les discussions sur un seul et unique thème ?**

Ne serions-nous pas en présence d'un vaste mouvement dirigé par certains lobbies financiers qui souhaiterait écarter un produit concurrent d'un juteux marché ?

D'aucuns ne chercheraient-ils pas à utiliser Linky pour affaiblir Erdf afin d'ébranler le Service Public de la distribution d'électricité ?

Qui a décidé de la mise en place de Linky ?

En 2009, l'Union Européenne a fixé, au travers d'une Directive, l'objectif de déployer

des compteurs communicants dans 80% des foyers européens, d'ici 2020.

A la demande de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), Erdf a lancé en mars 2009 l'expérimentation Linky (300 000 foyers entre 2010 et 2011).

Cette expérimentation a été validée par les Pouvoirs Publics suite aux avis des Collectivités Locales, Associations de consommateurs, acteurs de l'énergie...

Ce nouveau système répond également aux orientations fixées par la Directive efficacité énergétique votée le 11/09/2012 par le Par-

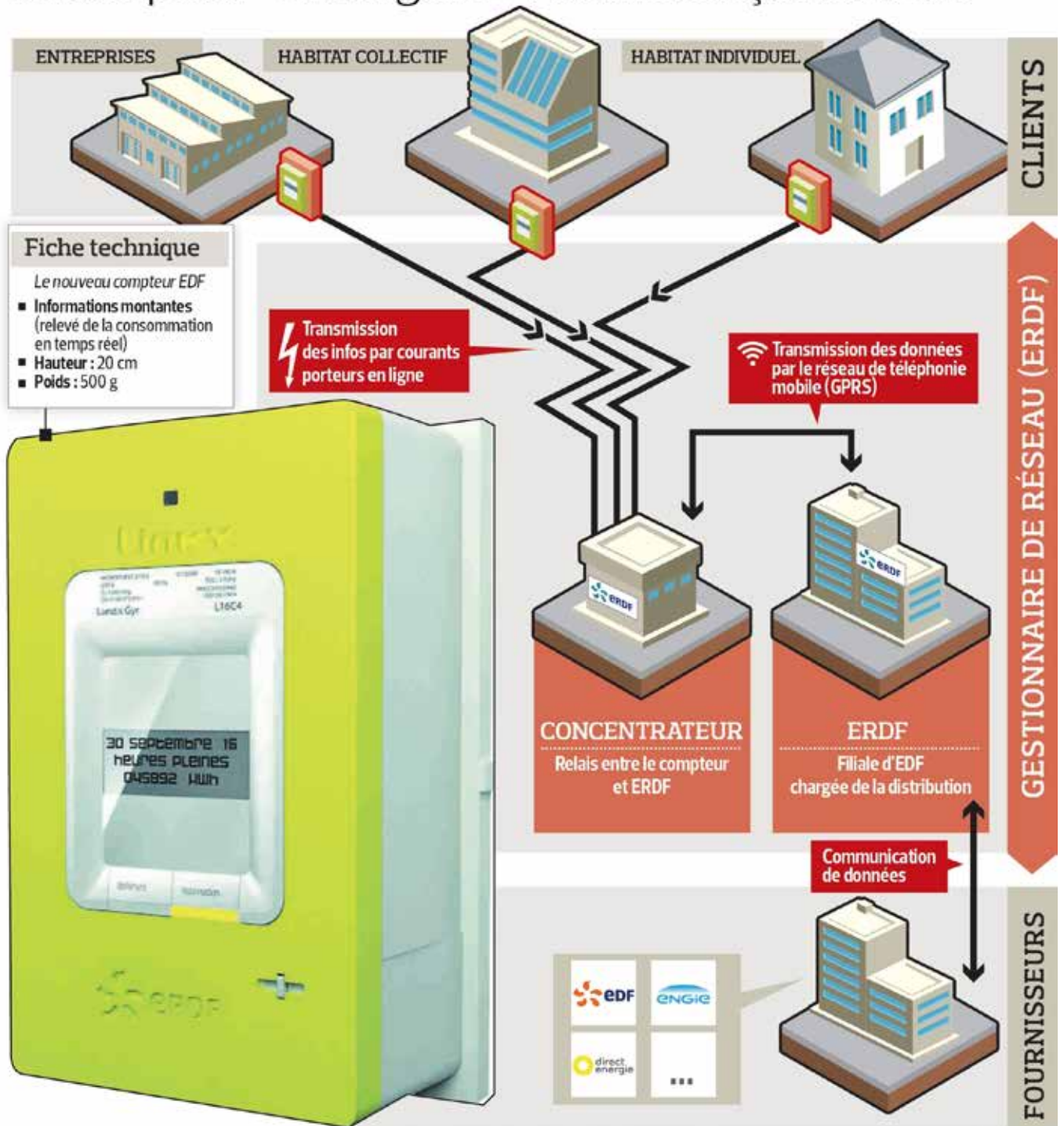
lement Européen (rappel du déploiement du compteur communicant, facturation sur la base de la consommation réelle, données de comptage mises à disposition gratuitement). C'est la réponse aux prescriptions de la Loi de Transition Énergétique voulue par le Gouvernement.

Erdf a répondu point par point au cahier des charges imposé par la CRE et les Associations de Consommateurs.

L'ADEME a donné un avis plutôt positif au projet.

Cela démontre bien qu'Erdf est loin d'être le

# Le compteur « intelligent » : comment ça marche ?



décideur en la matière.

Depuis plusieurs années, 3 pays européens ont déjà déployé ce style de compteur (Italie, Suède, Finlande).

Bon nombre d'autres pays de l'Europe ont d'ores et déjà pris la décision de la mise en place dans les années à venir.

Au plan international, on assiste aussi à la multiplication de projets de comptages communicants, Californie, Asie et Amérique Latine.

Le déploiement de ces compteurs pourrait dépasser le milliard d'unités installées d'ici 2022.

Avec 35 millions de compteurs électriques à remplacer et à entretenir, le projet Erdf est

aujourd'hui le plus important au monde, dans ce domaine.

C'est donc un immense marché mondial qui se chiffre en milliards. Le cout pour Erdf est de 5 Milliards en électricité et 1 Milliard en gaz pour la France.

Aussi, il n'est pas étonnant que bon nombre d'appétits financiers se réveillent et n'hésitent pas à chercher à manipuler les gens afin d'essayer d'abattre ou de ralentir un projet qui pourrait leur faire de l'ombre.

## SMART GRIDS, BIG DATE, OPEN DATA ET BIG BROTHER

*Le compteur communicant Linky n'a pas échappé du surnom de « première brique*

## *des Smart Grids » par hasard.*

Il constitue en effet un point d'entrée privilégié vers les réseaux intelligents.

Un réseau intelligent est un réseau de transport et de distribution d'électricité bénéficiant de technologies de l'information et des télécommunications (TIC).

Que ce soit par satellite, courant porteur en ligne (CPL), WIFI longue portée (fibre optique), radio fréquence, GPRS, ces modes de communication servent à collecter les données issues des capteurs installés sur les réseaux.

Concernant la Moyenne Tension (HTA), Erdf développe depuis une vingtaine d'année des outils « intelligents ». 100 000 appareils

télécommandables sont déjà déployés. Sur les réseaux Basse Tension (BT), le déploiement du compteur communicant va améliorer leurs observabilités et leurs pilotages. En France, les compteurs autres qu'électriques se développent également doucement pour optimiser la gestion de l'eau et/ou des réseaux d'assainissement.

Mille milliards de capteurs à l'horizon 2020 dans le monde, selon les experts. La ville intelligente connectée ou smart city, est en marche.

Ces capteurs offrent des possibilités multiples, contrôle de l'éclairage public, gestion du stationnement, surveillance des crues...

Ces milliards de capteurs vont produire des milliards de milliards de données.

### **Mais tout cela va-t-il servir à réduire l'empreinte environnementale de la ville et apporter des services utiles aux citoyens ?**

Le concept d'open data envahit doucement le paysage institutionnel français.

La loi Notre oblige ainsi toutes les communes de plus de 3500 habitants à ouvrir leurs données.

La Loi Macron prévoit, elle, la libération des données de transport détenues par les opérateurs (arrêtés, tarifs, horaires théoriques et en temps réel...).

Celle sur le numérique s'attaque à toutes les « données publiques communicables » notamment celles qui concernent l'environnement et l'énergie.

Justement, l'énergie est l'un des secteurs les moins avancés en ce qui concerne l'intégration du Big Data et ses applications.

Les entreprises vont pouvoir disposer quasiment à leur guise de ces masses de données. Le besoin constant de profit développé par le système libéral doit laisser penser que l'intérêt des consommateurs ne sera certainement pas placé au centre des démarches.

### **Toute cette technologie permettra-t-elle aux citoyens de devenir des acteurs de leurs usages et de leur consommation d'électricité ?**

Cela est peu probable. Le développement de ce qu'on appelle la domotique (les box...), les multiples capteurs qui vont envahir les domiciles et les compteurs Linky qui pourront servir de collecteurs, tout cela permettra aux Fournisseurs d'énergies « d'offrir » à leur clientèle des programmes et des services ciblés.

Ainsi, les consommateurs recevront uniquement des messages pertinents, proposant des suggestions sur des offres taillées sur mesure.

Il y a URGENCE à réagir, les libertés individuelles sont fortement menacées par l'accès ouvert à la sphère privée.

Les enjeux de la filière en France et surtout à l'exportation sont énormes. Le marché des Réseaux Electriques Intelligents (REI) est en très forte croissance.

C'est pour cela que les entreprises intéres-

sées demandent à ce que le cadre réglementaire puisse rapidement évoluer. Bien évidemment une modification vers la déréglementation !

Ce qui est recherché, c'est la mise en place d'un cadre cohérent et simple de la gestion et de l'accès aux données, cela indépendamment des circuits de captation. Le Service Public peut bien éventuellement relever les informations, le tout c'est qu'il soit obligé de les communiquer !

Les discussions sont actuellement en cours de finalisation, aussi, il est important que les associations de consommateurs ou ceux qui se disent ardents défenseurs de l'environnement ne se trompent pas de sujet.

Ce n'est pas Linky qui espionnera les gens, le compteur ne représente qu'une petite pierre à côté des outils qui vont être mis en place.

### **LA TECHNIQUE**

Le produit Linky est techniquement intéressant aussi bien pour le réseau électrique que pour l'utilisateur :

- Suivi régulier de la consommation ce qui permettra son optimisation et une meilleure Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE)
- Facturation sur la base de la consommation réelle.
- Plus de problème de relève lorsque le compteur est inaccessible
- Réalisation de la plupart des interventions à distance. Donc gain de temps (de





5 jours en moyennes à 24h). Plus besoin de prendre une journée de congés pour attendre le technicien

- Future possibilité de pilotage de certains équipements du logement (mais services payants)
- Meilleure gestion du réseau électrique Basse Tension
- Diminution du temps de coupure. En cas de panne sur le réseau, les infos collectées faciliteront le diagnostic
- Facilité d'intégration de la production des énergies renouvelables
- 1 seul compteur au lieu de 2 pour les productions photovoltaïques

Un problème important du compteur Linky (pour les usagers) c'est qu'il a un défaut lié à sa qualité !

Etant technologiquement bien né, il ne tolèrera plus les dépassements d'intensités maximales que pouvait admettre un disjoncteur.

En un mot, certains devront demander un abonnement supérieur ou apprendre à bien jongler entre la mise en route et l'arrêt des différents appareils électriques du logement.

Enorme point négatif, la mise en place de Linky va supprimer des centaines d'emplois de techniciens Erdf.

#### CONFIDENTIALITE

Le compteur enregistre des kWh et les données sont cryptées. Bien évidemment, le cryptage n'est pas nécessairement un élément rassurant devant la qualité des hackers. Mais dans sa version première (avant l'arrivée des services), le compteur ignore si

les kWh qui se stockent dans ses entrailles correspondent à la télé, au lave-vaisselle, au chauffe-eau...

Rien d'identifiable ou de personnel ne passe par le compteur et les données des consommations ne peuvent être transmises sans accord préalable de l'abonné (attention à une petite case à cocher ou pas !).

Pour autant, les indications émanant d'un groupe de consommateurs ou d'un quartier pourront être mise à disposition des Collectivités Territoriales.

La CNIL a été étroitement associée à l'ensemble des travaux. Ce que l'on peut dire, c'est qu'actuellement, dans sa version d'aujourd'hui, le compteur Linky n'est pas intrusif. Par contre, attention à la suite des événements (proposition de multiples services par les fournisseurs...), où l'on vous proposera l'installation payante de différents capteurs et l'on vous demandera de payer des services dont vous n'aurez pas nécessairement besoin. Et surtout attention à l'Open Data (voir plus haut).

#### PEUT-ON REFUSER LA POSE DU COMPTEUR LINKY ?

Les compteurs appartiennent aux Collectivités Locales. Mais celles-ci ont délégué la gestion du réseau de distribution à des sociétés, des régies et principalement à Erdf au travers des concessions. Il n'est pas prévu de sanction en cas de refus de remplacer son compteur par un Linky.

On l'a vu plus haut, c'est la loi qui oblige les gestionnaires de réseaux électriques à la

mise en œuvre de Linky.

La loi de Transition Énergétique indique que les propriétaires et les syndicats de copropriété doivent permettre aux opérateurs des distributeurs d'électricité et aux opérateurs des sociétés agissant pour leur compte d'accéder aux ouvrages relatifs à la distribution d'électricité (ce qui inclut les compteurs).

Erdf peut procéder à la modification ou au remplacement des compteurs en fonction des évolutions technologiques.

En cas de refus de client, Erdf peut interrompre la fourniture d'électricité. Cette alternative ne semble pas avoir été choisie par Erdf. Sage décision qui dans le cas contraire aurait pu passer, à juste titre, comme un abus de pouvoir et déclencher un mouvement de colère important des usagers.

#### COMBIEN CA COÛTE ?

La pose du compteur Linky, et la dépose de l'ancien compteur sont gratuites.

Mais cette gratuité est toute relative car un décret de 2010 correspondant aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité prévoit que le financement de Linky soit assuré par le consommateur via le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité).

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a mis en place un mécanisme de différé des effets du projet Linky sur les charges d'exploitation et de capital d'Erdf (Compte Régulé de Lissage).

Ce qui veut dire que la facture des 5 milliards s'étalera dans le temps. Les coûts du déploie-

ment seront compensés par les gains de productivité.

In fine, c'est quand même l'utilisateur qui va payer au travers du TURPE, mais il ne s'en apercevra pas.

Mais en fait, il en est de même pour la construction des réseaux, l'enfouissement des lignes, l'entretien des réseaux..., à un moment donné, quelqu'un paie !

### EFFACEMENT DES CONSOMMATIONS

La Loi de Transition Énergétique a introduit des opérateurs d'effacement. Ces sociétés sont chargées de solliciter les consommateurs pour qu'ils désactivent sur une période donnée leur chauffage et/ou chauffe-eau.

Le but est d'économiser l'énergie lors des périodes de pointes, là où le réseau est particulièrement fragile.

Ces opérateurs sont rémunérés selon le nombre de kWh effacés.

Cerise sur le gâteau, la charge financière du mécanisme est imputée à la collectivité des consommateurs, via la contribution au Service Public de l'électricité (CSPE qui représente déjà 15% de la facture). CSPE déjà très alourdie par le rachat à prix fort des énergies renouvelables.

Le compteur Linky est l'outil indispensable pour alimenter financièrement des sociétés sur le dos des usagers.

Tout cela n'est pas apparu par hasard. A l'origine, lorsqu'EDF était une Entreprise nationalisée qui intégrait la Production, le Transport et la Distribution, le réseau était pensé de manière centralisée, avec de grosses centrales de production et un réseau de transport solide et maillé pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui arrivent les multiples productions d'énergies renouvelables qui s'injectent sur le réseau non plus en fonction d'un schéma coordonné en rapport aux besoins programmés, mais de façon totalement aléatoire, tout comme leurs fonctionnements.

Ces injections de courant ayant la priorité sur les Centrales, elles viennent perturber la bonne marche des réseaux. Tout cela n'est pas encore le plus grave car avec la volonté Gouvernementale de régionaliser les productions d'électricité renouvelables, afin d'avoir des territoires autonomes, il y aura les bonnes régions et les moins bonnes qui supporteront un frein à leur développement économique. A rajouter à cela, la fin de la péréquation tarifaire (le même prix de l'électricité pour l'ensemble du territoire).

Avec la volonté de fermer des centrales nucléaires, de vendre les barrages hydrauliques et de privatiser le réseau de Transport RTE, le secteur de l'énergie va se trouver en plus dans des scénarios catastrophe.

Dans le temps, celui du Service Public, la production était dimensionnée en fonction

des besoins des particuliers, mais aussi des entreprises.

Demain, devant cette désorganisation totale du secteur de l'énergie, ce sont les besoins qui devront s'adapter à la production du moment.

Cela veut simplement dire que les délestages volontaires (effacement) ou les imposés seront légions.

Linky sera l'outil adapté pour gérer ces délestages. Cela s'appelle le progrès !

### LA SANTE EST ELLE MENACEE ?

C'est LA question que tout le monde attend, celle qui occulte les sujets précédents.

Linky utilise la technologie des courants porteurs en ligne (CPL). Il n'y a pas d'ondes, mais uniquement l'utilisation des fils électriques existants où passent des données par radiofréquences de 60 kilohertz. Actuellement, le pilotage des cumulus est actionné par une émission de 175 Hz, et personne ne s'en est encore plaint !

Le CPL est couramment utilisé en domotique, commandes de volets roulants, box internet, etc...

Il ne faut pas plus avoir peur de déclencher un cancer avec Linky qu'avec la télévision ou les ondes de la TNT qui traversent nos crânes tout la journée.

Tout le monde sait, sans être un éminent spécialiste, que les dangers d'expositions domestiques aux ondes viennent avant tout des téléphones portables, puis du WIFI, bien avant la technologie CPL.

De plus, le compteur stocke les infos dans sa mémoire et les restitue lorsqu'il est interrogé par le concentrateur, cela dure moins d'une minute par jour.

Il est certain que les grands spécialistes de l'électro-sensibilité qui fleurissent un peu de

partout, viendront contredire ces affirmations en présentant des rapports aussi alarmants que sujet à caution.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en la matière, il y a des réglementations qui existent, en France et en Europe.

Linky ne déroge à aucune de ces réglementations. D'ailleurs, la Direction Générale de la Santé a demandé un rapport d'évaluation à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) afin d'établir un état des lieux techniques et scientifiques. Le rapport devrait être rendu public en juin 2016.

Alors pourquoi ne pas se poser les bonnes questions afin de savoir qui orchestre ce rafut ?

Pourquoi le Gouvernement actuel et celui qui l'a précédé cherchent-ils à lamener EDF, à privatiser RTE, à vendre les barrages (propriétés de la nation) et demain à s'attaquer au monopole de Distribution d'Erdif ?

Tout le monde est-il conscient des enjeux faramineux liés au secteur de l'énergie ?

Ceux qui s'élèvent contre le compteur Linky pour un faux prétexte qui leur a été soufflé, sont-ils assez lucides pour se rendre compte qu'ils roulent pour des intérêts financiers qui prévoient des bénéfices totalement indécents sur le dos des usagers, dont les 12 millions de précaires énergétiques.

Alors, il faut savoir raison garder, mais dans le même temps rester très vigilant sur ce qui se prépare.

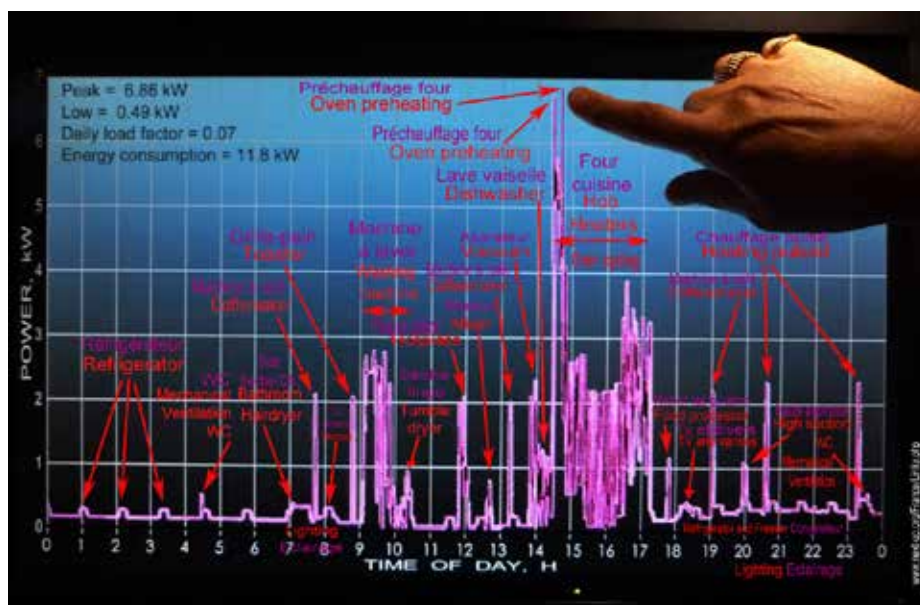
**Denis LA SPESA**

*Vice-Président du MNLE 06*

*Militant CGT de l'Energie*



# LES COMMUNES ONT BIEN LE DROIT DE REFUSER LES COMPTEURS COMMUNICANTS



crucial des communes.

*Vous trouverez la liste des communes sur le portail «[reseauhommeetnature.mnle.fr](http://reseauhommeetnature.mnle.fr)»*

*Par ailleurs, [Maire-info](#) signale que les grands moyens sont désormais de mise au niveau national pour voir comment faire plier les élus locaux et, selon certaines informations, une loi serait carrément à l'étude pour essayer de rendre illégales les délibérations municipales anti-compteurs.*

*En effet, les compteurs **d'électricité** appartiennent **généralement** aux communes, mais leur propriété a **parfois** été transférée à une organisation regroupant des communes (Communauté de communes, Syndicat départemental d'énergie, etc). Mais, **même dans ce cas**, la commune peut (et doit !) Prendre une délibération contre le déploiement des compteurs communicants, et demander à la structure intercommunale **de respecter la volonté démocratiquement exprimée**. Les Communautés de communes et les Syndicats départementaux d'énergie sont les émanations des communes, ils existent pour les assister et **pas pour leur imposer des décisions arbitraires**.*

**Voir pour comprendre : Le Compteur Linky viole l'intimité de la vie des personnes Ce que va voir ERDF et que vous ne verrez pas.**

Après avoir déployé sa grande campagne de lancement de Linky en décembre, reprise hélas de façon très «disciplinée» par trop de médias, la société ErDF pensait pouvoir agir tranquillement : au pire, un taux de refus d'environ 1% était attendu de la part des particuliers, rien de bien grave.

Or c'est une fronde **totallement imprévue** qui est en train de se mettre en place un peu partout dans le pays et qui cause un vent de panique chez ErDF et dans les sphères de l'Etat : le refus des compteurs communicants **par les communes**. Le mouvement a été initié en Gironde par [la commune de Saint-Ma-](#)

[caire](#), dont la [lettre aux habitants](#) s'est diffusée de façon virale sur Internet.

Des élus de la France entière appellent pour prendre des renseignements sur cette démarche qui sert ainsi d'exemple et prouve que le refus est possible. Le présent site web, extrêmement visité dès sa création, a contribué à catalyser ce phénomène dont, dans un premier temps, ErDF a tenté de nier l'existence.

Mais, désormais, les médias se font l'écho de l'affaire, non plus seulement à propos de critiques émises contre les compteurs communicants, mais aussi concernant **le rôle**

## POINT DE VUE : par Philippe Lorme Pourquoi refuser le Linky ?

**Aucune étude d'impact sanitaire prouvant l'innocuité du CPL n'a été réalisée à ce jour dans le monde.**

**Nous le rappelons aucunes études d'expositions chroniques aux fréquences intermédiaires en champs proche (20 à 30 cm) n'a pas été réalisées.** Demain ErDF pour apporter des améliorations techniques sera susceptible de passer du CPL bas débit en haut débit (fréquence en MHz) notamment par le fait qu'on a besoin d'augmenter les fréquences lorsqu'il y a plus de données collectées à transmettre. Il est sûr que demain ceci sera le cas avec l'internet des objets car l'interface du Linky est prévue pour communiquer avec les objets connectés du web.

C'est le même principe que pour la téléphonie mobile.

On est passé de la 3G, à la 4G puis en 2020 la 5 G sera déployée, et ceci pour plus de volume d'informations à envoyer rapidement.

La pollution électromagnétique déjà importante et omniprésente : (téléphonie mobile, wifi etc.... ) va exploser dans les années à venir, le Linky n'est pas le seul équipement qui va générer des radiofréquences à l'ensemble de la population Française, d'autres dispositifs de comptages communicants par ondes vont nous être imposés, il s'agit pour les 11 millions d'abonnés au Gaz de compteurs Gazpar fonctionnant à une fréquence de 868 M HERTZ, les capteurs pour le chauffage dans les appartements des immeubles collectifs, les radio modules pour l'eau, idem pour leurs fréquences. L'ensemble de la population va donc servir de cobayes, puisque aucunes études sanitaires n'ont été réalisées.